331 euros : le salaire de la honte

Les personnels du Lycée Martin Malvy s'indignent de la situation catastrophique dans laquelle le rectorat laisse une enseignante.

Il est parfois intéressant de rappeler des évidences.
Que représentent 331 euros pour un.e Français.e en 2022 ? 331 euros, cela correspond à neuf allers-retours entre Toulouse et Cazères (source : mappy.com). 331 euros vous permettent de réaliser les courses mensuelles d'une personne une fois et demie (source : UFC-Que Choisir). 331 euros, cela rend envisageable la location d'un garage à Toulouse mais il est presque impossible de trouver un appartement à ce tarif et encore, d'une surface toujours inférieure à 20m². 331 euros, c'est enfin le montant qui vous permettra de payer trois mois de facture d'énergie (pour une consommation de 5500 kWh/an ; source : le médiateur national de l'énergie).

Le 12 septembre 2022, une nouvelle collègue contractuelle a été recrutée par le Rectorat afin d'enseigner la Philosophie à mi-temps au Lycée Martin Malvy de Cazères. Cette collègue s'est toujours montrée exemplaire dans ses fonctions : elle prépare d'ailleurs le concours et propose des heures supplémentaires le mercredi après-midi aux élèves qui souhaitent préparer Science Po.

Pourtant cette collègue, depuis le 12 septembre, n'a reçu de son employeur que 331 euros pour vivre. Depuis trois mois, le Rectorat n'a donné à notre collègue qu'une aumône insultante, indigne d'un pays de l'UE, et qui dit en filigrane : « il faudra choisir entre se nourrir, se loger, se chauffer ou faire des allers-retours entre Toulouse et votre lieu de travail ». A-t-on déjà connu une situation aussi dégradante dans une autre institution ?

Bien entendu, la collègue a réagi et a effectué de nombreuses démarches auprès du Rectorat pour avoir son dû, d'autant qu'il ne s'agit pas de sa première année en tant que contractuelle et que la Division du personnel Enseignant possède toutes les informations qui devraient lui permettre de la payer. Mais rien. Pire, la professeure se heurte à une institution kafkaïenne et ubuesque, une maison déshumanisée où l'on évoque des pourcentages, des taux, des résultats en oubliant complètement les femmes, les hommes et les enfants qui se cachent derrière. On la renvoie ainsi depuis novembre à des dates butoirs vagues et qui ne sont jamais respectées. Le dernier mail envoyé par la DPE est proprement scandaleux :
« Vous avez débuté un remplacement au collège (il s'agit du lycée en réalité…) *de Cazères le 12.09.2022. Un acompte de 331 euros vous a été versé début Octobre pour vos services du 12.09 au 26.09.*
Cet acompte n'aurait pas dû vous être versé car votre prise en charge financière n'était pas finalisée.
Suite à la régularisation de votre prise en charge, un acompte de 1722 euros a été prévu à votre attention avec paiement estimé au 06.12.2022. Toutefois, du fait du versement du 1er acompte évoqué ci-dessus, il semble que celui-ci ait été bloqué. »

Cette réponse d'une violence mécanique sans nom, qui plus est à l'approche des fêtes de fin d'année, semble même reprocher à la professeure d'avoir reçu cette somme ridicule.

Nous sommes maintenant le 12 décembre et le Rectorat demande à notre collègue de patienter encore jusqu'au 23 décembre. Mais elle ne peut plus attendre jusque là ! Ses

économies se sont envolées : elle se retrouve dans la situation improbable de devoir emprunter de l'argent pour effectuer un travail qui n'est pas rémunéré !
Notre collègue a tenu bon et a fait preuve d'un courage et d'une abnégation que l'Éducation Nationale ne mérite peut-être plus. Elle est désormais en arrêt maladie, brisée par les engrenages monstrueux d'une machine administrative devenue folle.

C'est donc à nous, ses collègues, de saisir le flambeau et de nous battre contre cette injustice que nous dénonçons et qui frappe bien d'autres contractuels dans notre académie. Nous exigeons donc du rectorat qu'il paye sans aucun délai notre collègue afin qu'elle puisse mener une vie tout simplement décente. Si l'institution ne répond pas à cette revendication dans la journée du lundi 12 décembre, les enseignants du Lycée Martin Malvy se mettront en grève dès le mardi 13. La grève sera reconduite mercredi si l'intégralité des salaires n'est pas versée à notre collègue.

Elle est en danger : nous ne la laisserons pas se faire écraser par un Rectorat qui semble avoir oublié les valeurs humaines sur lesquelles il a été bâti.

Le personnel du Lycée Martin Malvy de Cazères
réuni en assemblée générale ce lundi 12 décembre 2022